ROYAUME DU MAROC
LE PARLEMENT
CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Discours de Monsieur Habib El MALKI
Président de la Chambre des Représentants
A l'occasion de l'ouverture des travaux
de la Conférence parlementaire internationale sur la migration

Siège de la Chambre des Représentants

Rabat, 6 décembre 2018

Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Parlements nationaux,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

J'ai le grand plaisir d'ouvrir les travaux de la rencontre parlementaire internationale que nous organisons à la veille de la Conférence ministérielle internationale pour l'adoption du **« Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »** que la ville de Marrakech abritera les 10 et 11 décembre 2018. Je tiens à remercier l'Union Interparlementaire et sa Présidente, Mme Gabriela Cuevas Barron, et le comité exécutif de l'UIP, d'avoir choisi le Maroc pour accueillir cette importante rencontre parlementaire.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier d'avoir accepté notre invitation pour débattre de la problématique de la migration qui est devenue une préoccupation centrale dans le contexte international actuel et qui pèse de tout son poids sur les relations internationales. Les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la gestion de cette problématique, dans le suivi des problèmes et des difficultés qu'elle soulève et dans le traitement de ses causes réelles et structurelles.

Je voudrais saluer, tout particulièrement, les efforts de Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire en faveur des droits des migrants et la féliciter pour son combat en faveur de la question des migrations et pour le respect des droits de l'homme de façon générale, et le respect des droits des victimes des conflits armés, et plus précisément des réfugiés. Il s'agit là d'efforts internationaux et du combat d'une femme qui contribue, depuis son jeune âge, à réaliser la transition politique et démocratique dont jouit son pays, le Mexique.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En abordant la question de la migration, nous sommes face à un choix civilisationnel en ce vingt-et-unième siècle, face à une question qui revêt une dimension humaine, culturelle, morale, politique, sociale, économique, voire existentielle, une question que nous pouvons résumer ainsi : quelle civilisation la communauté internationale souhaite-t-elle construire ? Quelle civilisation l'Etat national souhaite-t-il construire à l'ère post-industrielle et technologique, à l'ère post-mondialisation ? Quelles relations internationales voulons-nous ? Quelle voie allons-nous emprunter : la voie de l'ouverture, de l'interaction et de la liberté de mouvement, ou la voie du repli sur soi, de la xénophobie et du nationalisme étroit ?

Au moment où les discours et les politiques anti-migration s'efforcent de remodeler la culture de la coexistence, de la libération et de l'ouverture qui constituait le fondement des démocraties contemporaines avec leurs valeurs et leurs droits, la communauté internationale et la conscience universelle sont interpellées à propos de leur engagement et leur attachement aux principes et normes de droits de l'homme, leur capacité intégrer et accepter l'autre et leur solidarité en temps de crises. En fait, c'est notre humanisme qui est aujourd'hui mis à l'épreuve face à la question de la migration.

Heureusement, dans cette question, la tendance générale et le rapport des forces penchent justement vers la libération et l'ouverture, et reflètent l'existence d'une conscience collective des bénéfices de la migration. En témoignent cette volonté et cette détermination dont fait preuve la communauté internationale en faveur de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, organisées et régulières. En témoigne également notre rencontre d'aujourd'hui qui reflète la volonté populaire de consacrer la liberté de mouvement des personnes à travers le monde.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons avoir des approches divergentes à propos du phénomène de la migration et de la manière de le gérer. Toutefois, nous sommes pratiquement tous d'accord que la mondialisation du phénomène migratoire et l'acuité des défis et des problèmes qu'elle pose, la place aujourd'hui au cœur des politiques publiques. Nos approches et nos modes de

gestion de ce phénomène contribuent largement à structurer notre conception, à nous tous, de l'avenir du monde et notre vision les uns des autres.

La migration a toujours été liée aux conditions économiques, politiques et sociales. De ce fait, il s'agit d'un phénomène historique étroitement lié aux contextes géopolitiques et géostratégiques qu'il marque de son impact et qui en subit les effets. La migration est également liée en grande partie aux conditions économiques et sociales et au dérèglement climatique aigu. Il ne s'agit pas de mouvements conjoncturels ou circonstanciels passagers, mais d'un phénomène structurel indissociable de l'ordre mondial contemporain, un phénomène appelé à se poursuivre, voire à s'élargir et à s'aggraver avec l'exacerbation de ses causes et de ses racines.

Au moment où les facteurs et les mutations démographiques contribuent aujourd'hui aux mouvements migratoires et impactent les équilibres géopolitiques, le monde est appelé à connaître au cours des trente années à venir une poussée démographique au plein sens du terme (pour ne pas dire choc démographique), avec toutes sortes de répercussions sur les processus migratoires, sur leur ampleur et leurs résultats. Une telle flambée se caractérisera par l'émergence de l'Afrique en tant que formidable puissance démographique, aux côtés de l'Asie, face au déclin démographique dans les pays du nord. Cela signifie que les besoins vont se multiplier, bien qu'ils ne soient pas impossibles à satisfaire, car, selon tous les indicateurs, l'Afrique, avec son potentiel et ses ressources considérables, est le continent de l'avenir, un continent émergent. Mais l'Afrique a besoin d'équité de la part de la communauté internationale, elle a besoin de justice climatique, d'investissements stratégiques, de partenariats bénéfiques pour toutes les parties. Aucun continent n'a réussi à se développer sans plans internationaux de développement.

Les migrations ont contribué, à travers l'histoire, à l'édification des civilisations, au développement, au progrès, à la fertilisation croisée des civilisations et à un brassage culturel enrichissant. Ces migrations constituent en fait un mouvement de fertilisation et un outil de rapprochement des communautés humaines. Il est certain qu'elles représentent, aujourd'hui comme demain, des opportunités précieuses de prospérité commune lorsqu'elles sont ordonnées et régies par les règles nécessaires. Les migrants ne sont pas un fardeau pour les sociétés d'accueil, comme tentent de le faire croire les tenants des discours xénophobes ; ce sont des ressources humaines, des compétences scientifiques, techniques, artistiques et sportives. Ils contribuent à l'édification des pays d'accueil et aux dynamiques que ces pays connaissent. Ils sont, tout autant, d'importants leviers pour le développement des pays

d’origine. L’histoire nous apprend que des civilisations anciennes et de grandes puissances, voire des Etats, sont le fruit de migrations et d’interactions humaines.

Mesdames, Messieurs,

L’adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières constitue un événement international décisif et augure d’une étape importante dans les relations internationales, un événement presque similaire à l’adoption, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de la Charte des Nations-Unies et de la Déclaration universelle des droits de l’homme en 1948 (dont nous allons commémorer dans trois jours le 70ème anniversaire de sa promulgation), ainsi que les Pactes internationaux y afférents. L’un des aspects positifs du Pacte mondial sur les migrations réside dans le fait qu’il se réfère, dans son préambule, à l’ensemble des traités internationaux et à leurs finalités, qu’il les rappelle et les intègre dans ses dispositions, tout autant qu’il intègre et évoque les nouvelles générations de préoccupations et de questions d’importance pour la communauté internationale, ainsi que les nouveaux droits de l’homme, notamment le droit à un environnement sain, et la lutte contre les causes et les conséquences du dérèglement climatique. De ce fait, le Pacte mondial sur les migrations est un mécanisme global tourné vers l’avenir et l’une des réalisations internationales décisives du troisième millénaire. Le Pacte vient couronner un processus long et laborieux de réflexions, de discussions, de négociations, d’études et de consultations sous les auspices des Nations-Unies, un processus qui a donné lieu à un document qui, même s’il n’est pas contraignant, jouit d’une autorité politique, culturelle, pédagogique et symbolique. A ce propos, il y a lieu de rappeler l’importance de la contribution parlementaire qui a été encadrée et formulée par l’Union Interparlementaire dans de nombreux documents dont, tout particulièrement, la Déclaration relative au renforcement du système international de protection des migrants et des réfugiés adopté en mars 2018, ainsi que la décision relative au renforcement de la coopération parlementaire en matière de migration et de sa gestion à la lumière de l’adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adoptée en octobre 2018.

Le Pacte mondial s’est appuyé sur les expériences accumulées et s’est inspiré de plusieurs instruments internationaux en matière de migration et d’asile ; il a prévu la mise en place de mécanismes de suivi, de même qu’il s’est fixé des objectifs clairs. Un tel pacte ne peut que recueillir l’appui, le soutien et l’appréciation de notre part.

A cet effet, l'approbation du Pacte par les gouvernements place les parlements devant une grande responsabilité et un sérieux examen.

Les parlements nationaux, et avec eux les organisations parlementaires multilatérales, sont appelés à prendre leurs responsabilités en se mobilisant pour s'attaquer aux causes des migrations, et particulièrement en contribuant à la réalisation du développement dans les pays d'origine, en luttant contre les effets du dérèglement climatique, en appuyant la construction démocratique et institutionnelle, en favorisant la cohésion sociale et en allégeant les inégalités territoriales et sociales.

Les parlements ont également une grande responsabilité, aujourd'hui et demain, pour veiller à la mise en œuvre des dispositions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui va être adopté par les gouvernements à Marrakech, notamment pour atteindre les vingt-trois (23) objectifs du Pacte qui en constituent l'essence et qui regroupent tout ce qui a trait aux causes et motivations de la migration, les droits des migrants et les politiques susceptibles de rendre la migration productive et utile.

Il ne fait aucun doute que la prise en charge de cette mission par les institutions législatives s'étend de l'action législative au contrôle du gouvernement, à l'évaluation et au suivi des politiques publiques, à la mise en lumière des effets des politiques migratoires nationales non seulement sur les conditions des migrants, mais également sur les représentations que certains gouvernements, organisations et groupes se font de la migration. Dans ce sens, nous sommes appelés, en tant que représentants des peuples, de remplir un rôle pédagogique en instaurant une nouvelle culture concernant la migration et les migrants, en s'attaquant aux discours et courants xénophobes et racistes qui exploitent la migration dans le but d'obtenir des gains politiques et électoraux et l'utilisent comme un épouvantail civilisationnel et identitaire pour corroborer et diffuser les discours xénophobes, et se mobiliser en vue de faire adopter des lois qui limitent la mobilité des personnes, notamment dans un contexte caractérisé par les dangers du terrorisme et de l'extrémisme qu'on se plaît à confondre avec la migration et les migrants par ignorance des autres cultures ou délibérément en vue de monter l'opinion publique contre ce phénomène.

Il ne fait aucun doute, non plus, que parier sur l'arrêt des flux migratoires en resserrant les lois et en fermant les frontières, ou même en érigeant des murs, finira par se heurter à la réalité, car il s'agit de dynamiques sociales inhérentes à la société humaine qui ont leurs propres causes et origines auxquelles nous devons nous attaquer, en tant que gouvernements,

parlements, organisations politiques et civiles, institutions économiques, publiques et privées et organisations multilatérales.

Les migrants qui parcourent de grandes distances et traversent des mers au risque de leurs vies, le font, motivés qu'ils le sont par la recherche soit d'un emploi qui leur garantit la dignité, soit de la sécurité qu'ils ne trouvent pas dans leur pays d'origine en raison des guerres, des conflits chroniques ou de l'absence de l'autorité de l'Etat, soit par la recherche de la sécurité alimentaire après que les catastrophes climatiques, résultant en grande partie du dérèglement climatique, les ont privés de leurs moyens de subsistance.

Nous sommes tenus, de prime abord, de favoriser le développement dans les pays émetteurs de migration en transférant les investissements, les capitaux et les technologies des pays où ils se trouvent en grande quantité, de soutenir l'éducation et la formation, afin de créer des emplois en particulier pour les jeunes qui aspirent au travail et à la dignité, alors même qu'ils observent et scrutent, parfois avec exaspération, grâce aux technologies de l'information, la richesse et la prospérité dont jouissent d'autres sociétés.

Nous sommes également appelés à résoudre les conflits par des moyens pacifiques et en les prévenant par le biais d'une diplomatie multilatérale et à entrées multiples, fondée sur un monde multipolaire et un ordre international juste qui consacre la diversité et la pluralité des intérêts, une diplomatie qui favorise et plaide pour des solutions nouvelles, durables et radicales aux problèmes du monde du vingt-et-unième siècle, une diplomatie qui ne se contente pas de réagir ou se satisfait de solutions conjoncturelles et circonstancielles, mais qui s'adresse aux causes profondes des problèmes, propose des solutions structurelles durables et veille à leur mise en œuvre.

Nous sommes aussi appelés de veiller à ce que tous respectent l'environnement, que les engagements pris par la communauté internationale soient tenus pour ce qui concerne la réduction des niveaux d'émissions responsables de la hausse de la température de la planète et, surtout que soient respectés les engagements pris lors des conférences des parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et particulièrement la COP21 à Paris, la COP22 à Marrakech et la COP23 à Bonn pour ce qui est de l'appui au Fonds vert, la réalisation de la transition énergétique et l'incitation à l'investissement dans l'économie verte. C'est notre crédibilité à nous tous qui sera mise en cause, si les engagements pris ne sont pas respectés.

Les événements confirment, dans plusieurs régions du monde, le lien organique et la relation de cause à effet entre le dérèglement climatique et les défis sécuritaires qui se transforment de défis locaux en périls régionaux et internationaux, comme l'avait prévenu la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 11 juillet 2018, réunion consacrée au sujet de la préservation de la paix et de la sécurité internationales en rapport avec le dérèglement climatique.

Si nous réussissons ensemble à accomplir ces tâches, nous aurons ainsi traité une partie considérable et difficile des causes de ce problème, nous aurons atténué l'ampleur des drames de la migration, nous aurons fourni à de larges catégories de personnes les conditions d'une vie stable, sachant qu'un grand nombre de migrants ne demandent et ne souhaitent pas plus que de leur assurer des conditions de survie.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc, qui a le plaisir d'accueillir aujourd'hui les représentants de la communauté internationale, gouvernements, parlements et organisations internationales, pour débattre des questions de la migration, comme c'est le cas aujourd'hui à Rabat et demain à Marrakech, ce Maroc, tout attaché qu'il est à ses traditions ancestrales d'hospitalité, continuera de défendre et plaider en faveur d'une nouvelle approche dans le domaine de la migration qui *concilie le réalisme, la tolérance et la primauté de la raison sur les peurs*, comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

A ce propos, il y a lieu de rappeler la nouvelle politique adoptée par le Maroc en matière de migration depuis 2013, une politique réaliste et humaine, qui a permis, à ce jour, de régler la situation de plus de 50 mille migrants et migrantes dont la plupart proviennent de pays africains frères, et de leur accorder pleinement leurs droits sociaux et économiques, outre, bien entendu, le fait que le Maroc accueille des milliers de frères africains qui sont entrés légalement dans le pays qu'il s'agisse d'étudiants, de cadres du secteur privé ou d'ouvriers qui vivent aux côtés de leurs frères marocains. Il s'agit d'une politique volontariste et inclusive.

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

S’agissant de la question de la migration, nous faisons face à de véritables défis qu’il n’est pas impossible de relever s’il existe une volonté politique, si nous donnons la primauté à la logique de l’ouverture sur celle du repli sur soi, la logique de l’intégration et de l’acceptation sur celle du rejet, la logique du vivre ensemble au lieu du nationalisme étroit.

Permettez-moi de m’interroger une nouvelle fois, avec vous, si le repli sur soi, dont les discours prospèrent chez certains, n’est pas en contradiction avec la réalité de la mondialisation et la libéralisation du commerce international et des marchés. En effet, la liberté de mouvement des marchandises et des services ne peut être exercée, alors qu’elle est l’objet de restrictions, si elle ne s’accompagne pas de la liberté de mouvement des personnes. Je m’interroge avec vous également sur ce que nous allons léguer aux générations futures : un monde de tolérance, de solidarité et de cohabitation avec sa diversité et ses différences, ou un monde de tensions et d’aggravation des disparités. C’est la conscience internationale qui est mise à l’épreuve ici. Attaquons-nous donc aux causes profondes des problèmes et des difficultés, mettons en œuvre des solutions radicales au lieu de traiter de manière conjoncturelle des problématiques humaines et historiques à l’égard desquelles nous avons une responsabilité partagée.

Votre présence, aujourd’hui en grand nombre et à un niveau élevé, que je salue, traduit en réalité notre mobilisation collective en vue d’atteindre ce but en faveur de la question de la migration dans sa globalité.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue et vous remercie de votre aimable attention.